



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 Briançon cedex
Tél : 04 92 21 35 97
Fax : 04 92 20 38 90
accueil@ccc Briançonnais.fr
www.ccbriançonnais.fr

DELIBERATION
N°2015-55 du 12 mai 2015

**OBJET – Fermeture de la Route Départementale
RD1091 – reconnaissance du préjudice subi par
le Briançonnais**

Rapporteur : M. le Président

Le 12 mai 2015 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 06 mai 2015 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Présents : 36 de la délibération 2015-33 à 2015-34
37 de la délibération 2015-35 à 2015-38
36 de la délibération 2015-39 à 2015-41
37 de la délibération 2015-42 à 2015-44
36 de la délibération 2015-45 à 2015-46
35 de la délibération 2015-47 à 2015-55

Nombre de pouvoirs : 6 de la délibération 2015-33 à 2015-34
7 de la délibération 2015-35 à 2015-38
8 de la délibération 2015-39 à 2015-41
7 de la délibération 2015-42 à 2015-44
8 de la délibération 2015-45 à 2015-46
7 de la délibération 2015-47 à 2015-55

M. Marc FORNESI est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, M. Maurice DUFOUR, M. Gilles MARTINEZ, Mme Marie MARCHELLO (de la délibération 2015-33 à 2015-46), M. Bruno DAVANTURE, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ (à partir de la délibération 2015-35), M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, Mme Catherine LIONNET, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Régis JOUFFREY, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Guy HERMITTE (de la délibération 2015-33 à 2015-38 et de la délibération 2015-42 à 2015-44), M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Jean-Luc NEVEU, Mme Anne-Marie PEYTHIEU, M. Philippe STOCKLI, M. Alain FARDELLA, Mme Dominique BRACHET, M. Philippe MICHELON, M. Jean-Michel REYMOND, M. Olivier FONS, Mme Nicole MATHONNET, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD, M. François BOULANGER.

Avaient donné pouvoir : M. Gérard FROMM à M. Gilles MARTINEZ
Mme Nicole GUERIN à Mme Renée PETELET
Mme Catherine GUIGLI à Mme Marie MARCHELLO
Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL
M. Yvon AIGUIER à Mme Claude JIMENEZ
Mme Anne-Marie FORGEOUX à M. Roger GUGLIEMETTI
M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI (pour les délibérations 2015-39 à 2015-41 et de 2015-45 à 2015-55)
M. Thierry BOUCHIE à M. Jean-Michel REYMOND

Considérant la fermeture de la route départementale RD1091 consécutive à un glissement de terrain risquant de provoquer l'effondrement d'un tunnel ;

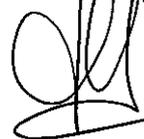
Le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Rappelle que, bien que la mesure de police soit adaptée à la situation, la fermeture de la route départementale RD1091 isole le territoire Briançonnais et crée un préjudice d'une ampleur exceptionnelle ;
- Souligne que les dommages engendrés par cette situation sont multiples et pourraient atteindre des millions d'euros :
 - Pertes économiques :
 - Pertes d'activité et augmentation des coûts (temps de trajet du personnel, accès difficiles aux chantiers...) pour les entreprises, les artisans et l'ensemble des socio-professionnels du Briançonnais
 - Fermeture des commerces et hôtels de la Haute Romanche pendant plus de trois mois
 - Baisse d'activité des commerces et hôtels de la vallée de la Guisane
 - Pertes touristiques :
 - Baisse d'activité de l'ensemble du secteur touristique Briançonnais, y compris dans la vallée de la Guisane et à Briançon et ce au moins jusqu'au début de la saison d'été
 - Perte de la clientèle, notamment italienne, traversant la Guisane et la Haute Romanche (cyclistes, accès au ski d'été aux Deux Alpes...)
 - Annulation possible de l'étape du Tour de France prévue dans le Briançonnais en juillet 2015
 - Difficultés quotidiennes :
 - Enclavement des communes de la Haute Romanche
 - Absence ou difficulté d'accès aux soins infirmiers, en particulier pour les personnes âgées de la Haute Romanche (SIAD situé dans la vallée de l'Oisans)
 - Non acheminement des médicaments et de la presse
 - Cessation des activités extrascolaires organisées en semaine pour les collégiens et lycéens de la Haute Romanche devenus pensionnaires
 - Augmentation des temps et des coûts de trajets, notamment pour les salariés travaillant dans la vallée de l'Oisans et les collégiens et lycéens de la Haute Romanche devenus pensionnaires
 - Réorganisation du circuit de collecte des ordures ménagères
- Manifeste son soutien à la population qui subit directement les effets de cet enclavement ;
- S'étonne du quasi-silence et du manque de communication de l'administration et des médias au regard de l'ampleur de la catastrophe que représente la situation pour le Briançonnais ;
- S'alarme des problématiques d'enclavement qu'engendre la fermeture de la route départementale et qui nécessitent des réponses adaptées ;
- Sollicite le déneigement anticipé et immédiat du col du Galibier auprès des conseils départementaux des Hautes Alpes et de Savoie ;
- Exprime sa grande inquiétude quant à l'avancement des travaux de réfection du tunnel endommagé par le glissement de terrain ;
- Exige du conseil départemental de l'Isère que des moyens supplémentaires soient engagés pour que la date de fin de travaux envisagée initialement le 15 juin 2015 et reportée depuis, n'empiète pas sur la saison d'été, soit le 1 juillet ;

- Insiste sur la nécessité de réaliser des travaux d'ampleur sur l'ensemble des tunnels de la RD 1091, au-delà de la seule réponse d'urgence et de leur maintien en état ;
- Sollicite le prolongement de la ligne de transports en commun départementale Briançon-Le Monétier les Bains jusqu'à La Grave et la modification du tracé de la « ligne expresse régionale » Grenoble-Briançon avec transit par le col du Galibier et descente jusqu'à La Grave à la demande ;
- Rappelle que le tunnel ayant subi les désordres était surveillé depuis 1974, lorsqu'il relevait encore de la compétence de l'Etat, ce qui induit que ce dernier connaissait son mauvais état sans pour autant l'avoir rénové préalablement au transfert vers le département de l'Isère et qu'il doit maintenant faire face financièrement à ses responsabilités ;
- Sollicite le concours financier de l'Etat, de la Chambre du Commerce et de l'Industrie et du conseil départemental des Hautes Alpes pour faire face à ces difficultés exceptionnelles;
- Sollicite notamment la mise en place de mesures d'aides directes aux entreprises concernées par cette situation, telles que :
 - Exonération des charges sociales sur deux trimestres,
 - mise en place d'avance de trésorerie à taux zéro,
 - mise en place de mesures de chômage partiel et chômage technique.
 - aides directe de compensation de perte de chiffre d'affaire.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,



Alain FARDELLA.



Date affichage : 19 MAI 2015